

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 5

Artikel: Les suicides dans la police
Autor: Gehri, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les suicides dans la police

Le suicide, dans la population, en général, a cessé depuis quelques années d'être l'objet d'un tabou absolu. Mais pas partout! Dans la police, il demeure un sujet délicat et rares sont donc les informations récentes sur ce sujet¹.

■ Maurice Gehri

En Suisse, pays pourtant à la pointe de la statistique, nous n'avons tout simplement pas trouvé de chiffres! C'est donc du côté de l'étranger que nous avons dirigé nos recherches et découvert quelques publications, mais rien de très récent. Le suicide est une réalité que l'on semble ne pas vouloir regarder en face. Les policiers sont pourtant des gens comme les autres, enfin presque, puisqu'ils sont exposés à toutes sortes de scènes, parfois difficilement soutenables.

Que représente le suicide pour le policier?

Les rixes et les suicides sont la troisième intervention que les policiers craindraient le plus, après les H. U. et les forcenés, si l'on se réfère à un tout petit sondage réalisé par «Allo Police» dans 4 pays francophones auprès de 50 collègues policiers en Suisse, France, Belgique et Canada. Des collègues qui ont en moyenne 12 ans de service. Mini sondage, certes, à considérer avec beaucoup de prudence, mais qui donne tout de même une indication. Alors pourquoi cette crainte des suicides? Parce qu'au-delà des images sordides qui accompagnent ce genre de

geste il y a toujours l'histoire d'une terrible détresse. Et c'est le plus souvent au policier qu'il appartiendra d'aller annoncer à ceux qui restent que leur proche est parti pour toujours.

Un décès toutes les 40 secondes...

Le suicide reste considéré comme un péché dans beaucoup de religions. On sanctionne une personne pour avoir voulu disposer de sa vie, alors que cette dernière est censée appartenir à quelqu'un d'autre, Dieu notamment. Dans le monde, si l'on en croit l'OMS, 815000 personnes se sont suicidées en 2000 (1 décès toutes les 40 secondes); cela représente 14,5 décès pour 100000 habitants (17,1 en Suisse).

Des psychiatres, médecins du travail, épidémiologistes, sociologues se sont exprimés à l'occasion d'un récent Congrès du Groupement d'études et de prévention du suicide sur ce sujet très particulier, puisqu'ils voient le problème du travail comme facteur de risque dans les conduites suicidaires. La question reste délicate, dit le rapport, car elle entrouvre une porte restée fermée durant des années, à savoir que les conduites suicidaires ne dépendent pas unique-

ment d'un individu et de son histoire. L'environnement, tant personnel que professionnel, représente une composante fondamentale du phénomène suicidaire. En ce sens, quelques-uns des facteurs de risques liés à la profession policière ont été mis en évidence.

Quelques données statistiques

Sur une période de référence de dix ans, le taux de suicide dans la Police nationale française montre des variations en fonction des années, de l'âge, du sexe et du mode opératoire par rapport à la population en général. Ainsi, l'année 1995 est marquée par une nette augmentation du taux de suicides (56), poursuivie en 1996 (70), où le suicide des policiers a été largement médiatisé. La question fait l'objet de comptes rendus fréquents dans la presse. La majorité des articles font état d'une crise de suicides, généralement présentée comme le symptôme d'un malaise professionnel.

Quelques extraits sont particulièrement significatifs: «*Les suicides des policiers égrènent l'actualité*» ou «*Une vague de suicides a mis en lumière le blues des fonctionnaires. Les racines du mal-être sont pro-*

¹ Article repris de la revue Police de mars 2006 avec l'aimable autorisation de son rédacteur en chef.

fondes comme le montrent statistiques et témoignages», «La déprime des flics». On peut lire dans Le Monde du 4 avril 1996: «Incompréhension, insécurité, sentiment d'impuissance, ajoutés au stress ordinaire du métier, ont aggravé le malaise des policiers. Problèmes familiaux, divorces, bavures ou drames guettent les plus fragiles [...].»

Les thèses généralement exposées dans ces articles peuvent être résumées en deux propositions :

- la fréquence du suicide dans la police a augmenté significativement au cours d'une période récente et dépasse celle de la population en général;
- cette augmentation est liée à la pratique professionnelle des policiers et, plus généralement, aux conditions d'exercice de cette pratique.

Des arguments que réfute le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jean-Louis Debré, qui estime que *«le lien des suicides de policiers avec la pénibilité des conditions de travail est loin d'être établi.»* Ben voyons! Quant aux syndicats de police, ils défendent bien évidemment le point de vue opposé. Ainsi, la Fédération autonome des syndicats de police met en relation directe les suicides dans la police avec les conditions de travail. Pour le Syndicat général de la police, *«la source principale du malaise est la dévalorisation progressive du métier de policier».*

On mentionne à cet effet une étude médicale interne à la Police selon laquelle le rythme de travail des policiers, basé sur le

«cycle des 3 jours de travail suivis de 2 jours de repos», produirait une désorganisation du sommeil, «avec un épuisement progressif, suivi de troubles du comportement dans la vie professionnelle et personnelle pouvant conduire, après une période plus ou moins longue de résistance de 10 à 15 ans, à un grave syndrome dépressif amenant parfois à la solution suicidaire.» Un point de vue que ne partage pas un spécialiste qui estime que *«laisser croire, d'une part, que la police est particulièrement exposée au suicide et que, d'autre part, les conditions d'exercice de cette profession en sont la cause, est strictement fallacieux.»* On le voit, les thèses s'opposent!

C'est que les enjeux du débat sont relativement clairs: désigner d'éventuels effets «suicidogènes» des conditions de travail peut donner un support à certaines revendications professionnelles. En revanche, la validité scientifique des arguments reste incertaine. Elle l'est d'autant plus que cette discussion survient dans un vide empirique et théorique relatif. Il n'existe en effet que peu d'études françaises sur le suicide policier et les données statistiques sont très parcellaires et difficiles d'accès, ce qui explique en partie l'hétérogénéité des sources. Le service producteur de ces données au ministère de l'Intérieur (Bureau des problèmes humains) ne les communique qu'avec la plus grande circonspection, par souci de l'usage qui peut en être fait. Les rares travaux sur la question du suicide des policiers sont anglosaxons, ce qui pourrait traduire une attention plus forte portée à

cette question par les Canadiens et les Américains, en particulier pour la prévention, mais ce qui pose la question délicate de la transposabilité des observations en Europe.

L'étude réalisée en 1996 par une sociologue française, Frédérique Mezza-Bellet, tente de répondre à deux questions :

- Le suicide est-il plus important dans la police que dans d'autres catégories de population?
- Est-il en hausse? Si oui, celle-ci est-elle significative?

M^{me} Mezza-Bellet relève tout d'abord que la structure par sexe et âge de la police la distingue fortement de la population en général et rend fallacieuse une comparaison à l'aide des seuls taux bruts. Elle compte très peu de femmes (moins de 7% du total, en 1996) et elle est composée majoritairement de personnes d'âge moyen (les 25-49 ans représentent 86,5% du total). Or on sait, par de nombreuses études, que le risque de suicide est étroitement lié au sexe et à l'âge: il est plus important pour les hommes et augmente avec l'âge.

Il faut aussi tenir compte, dans les observations relatives au suicide policier, de la facilité d'accès au mode opératoire radical que représente l'arme de service. Les tentatives sont donc rares. *«En quelques instants, le geste peut être accompli, au contraire d'autres modes opératoires, tels que la pendaison, l'asphyxie,... qui nécessitent une préparation.»*

La vulnérabilité particulière des 35-39 ans rejoint un certain nombre d'observations. Pour Frédérique Mezza-Bellet, cette classe d'âge est particulièrement concernée par les problèmes de surendettement, qui touchent majoritairement les fonctionnaires ; c'est également, d'après elle, l'âge auquel se situent souvent les divorces ou les séparations familiales chez les policiers. De plus, cette classe d'âge correspond à une ancienneté moyenne dans la profession d'environ 10 à 20 ans, période où le phénomène d'usure mentale liée à l'exercice professionnel est à son maximum. Ce phénomène, appelé *burnout*, un épuisement moral et une lassitude qui surviennent insidieusement entre 7 et 12 ans de pratique policière, chez ceux qui travaillent surtout avec le public. La personne, qui a investi beaucoup d'énergie dans son travail sur le plan émotionnel, est plus exposée que d'autres au *burnout*, précisément quand elle connaît au travail la déception et la frustration. Cet état de désinvestissement professionnel prédispose au suicide : *« Cette rupture, cet épuisement, peuvent être observés dans une grande majorité de conduites suicidaires. »*

« Le stress est également une pathologie professionnelle à laquelle les policiers sont particulièrement exposés. Le stress du policier est produit par le décalage pouvant exister entre les représentations de la profession acquises antérieurement à l'entrée dans la police et la réalité de sa pratique, plus précisé-

ment par l'écart parfois important entre le modèle idéal de la profession (son image de marque, sa valorisation symbolique) et son modèle pratique concernant les tâches quotidiennes. Il est donc vraisemblable que le stress du policier soit le plus important en début de carrière. »

Variations selon le grade

On note que la fréquence du suicide dans la police est corrélée à la hiérarchie professionnelle. Les plus exposés sont les policiers en tenue, les moins exposés sont les officiers et les commissaires. Cette hiérarchie des taux rejoint une évolution observée à un niveau plus général : la fréquence du suicide est étroitement corrélée avec le niveau social. Dans ce sens, le taux de suicide des personnels en tenue est comparable à celui des ouvriers, celui des commissaires est proche de celui des cadres supérieurs.

La situation géographique (en France) joue également un rôle non négligeable. Les régions du Sud et du Sud-Est sont peu touchées, tandis que le Nord et le Nord-Ouest sont des régions fortement suicidaires. On ne sait cependant pas si les conditions de travail des policiers dans ces régions sont plus défavorables.

Fiabilité des chiffres ?

Un certain nombre de travaux étrangers font état d'une dissimulation particulièrement forte

des chiffres relatifs aux suicides en milieu policier. Ainsi une étude du Département de police de Chicago révèle que 67% des suicides de policiers dans cette ville auraient été mal classés (rubrique « Mort accidentelle ou naturelle »). On parle même, sur une période de quarante ans d'un taux de dissimulation de près de 30%! Cette tendance est vraisemblablement due à la persistance, d'une part d'un certain mythe d'indestructibilité du policier, ce qui favorise une perception du suicide comme étant

Et la retraite

La séparation de la sous-culture policière qui accompagne la retraite est désignée comme un facteur de déséquilibre pouvant mener au suicide : *« Pour les policiers, en tant qu'individus, la retraite peut signifier la séparation de la camaraderie et de la protection des pairs. La peur, associée à un âge croissant (un facteur de risque reconnu du suicide), la perte de statut en tant que policier et une perte de la définition de soi-même laissent certains policiers qui prennent leur retraite, vulnérables au suicide. Une récente étude a révélé un risque de suicide 10 fois supérieur parmi les policiers retraités. Cependant cette étude ne peut que laisser dans l'ombre la période de la retraite, en l'absence de statistiques pertinentes pour la France². »*

² Sources : Police nationale française, études de N. Bourgoïn, F. Mezza-Bellet.

particulièrement disgracieux pour l'officier victime et la profession, d'autre part du désir de protéger les officiers victimes, leurs familles et leurs départements des stigmates du suicide. En France, les statistiques policières sont collectées selon une procédure interne qui ne permet pas la dissimulation.

La fréquence annuelle des suicides policiers est très variable et soumise à des fluctuations importantes. L'étude de Nicolas Bourgoin de l'Université de Franche-Comté conclut cependant que le taux de suicide chez les policiers semble osciller autour d'une moyenne proche du taux national français. Il n'y a donc pas à proprement parler de *sur-suicidité* dans la police.

On peut également rapprocher la situation des policiers de celle des gendarmes. D'après des statistiques établies par le Service de santé des armées et publiées dans une étude récente, le taux de suicide des gen-

darmes est proche de celui de la population civile de référence. Pour la période 1987-1994, il évolue entre 26 et 42 pour 100000, soit dans une fourchette comparable à celle de la Police nationale.

Certains facteurs sont relativement indépendants de la pratique professionnelle (la masculinité, l'abus d'alcool), d'autres lui sont directement liés (le stress, le rapport à la mort). L'analyse apporte des éléments statistiques concernant le lien éventuel entre ces derniers facteurs et le risque de suicide. La proximité de l'arme à feu est une facilité dont usent un nombre relativement important de policiers. Le stress et la frustration sont sensibles dans la variation des taux de suicide par âge, tandis que la plus grande fragilité des policiers divorcés peut renvoyer au sentiment d'absence d'aide. Le rapport particulier que le policier entretient avec la mort est présenté également, chez certains au-

teurs, comme un facteur facilitant le passage à l'acte suicidaire. Une étude de la Police montée royale du Canada révèle que 15% des suicidés de la Police montée avaient été exposés, peu de temps auparavant, à un incident traumatique dans le cadre de leur travail. *«Il est possible qu'une exposition à la mort et à la souffrance humaine produise un effet anesthésiant, à savoir que la mort devient plus facile à accepter comme une solution possible à des problèmes a priori impossibles à résoudre.»*

Il y a trente ans en arrière...

Si les policiers rencontrés par l'auteur de l'étude soulignent leur promiscuité à la mort, leur prise de conscience de la fragilité de l'humain, l'éloignement d'une certaine peur de la mort et, dans le même temps, des cadavres jamais supportables, ceux des enfants, l'impression domine chez les «anciens» que les jeunes supportent plus mal les interventions liées au décès. *«Il y a trente ans en arrière, les gens [les policiers] étaient plus solides [...], ils étaient plus forts, ils avaient eu des épreuves à passer ils avaient exercé des métiers difficiles avant d'entrer dans la police [...], aujourd'hui les jeunes sont surdiplômés.»* Une sorte d'opposition est ainsi créée entre théorie et pratique, dans laquelle la maturité et le seuil de tolérance par rapport à la mort varient en fonction de l'âge et de l'expérience professionnelle.

M. G.

Algérie: 489 policiers traumatisés et 23 suicidés

Les éléments des forces de l'ordre qui étaient aux avant-postes durant les massacres qui ont défrayé la chronique subissent actuellement de terribles «dommages collatéraux» de la violence terroriste. Le nombre de policiers s'étant suicidés entre 1997 et 2005 a atteint 23 éléments dont 11 seulement durant l'année 1997, année qui a vu la multiplication des massacres collectifs des populations comme ce fut le cas à Bentalha, Raïs et Sidi-Hamad. Ainsi, les images cauchemardesques de ces tueries, de ces mutilations, de ces corps éventrés, carbonisés et déchiquetés ont eu raison de beaucoup de policiers. Si certains – 23 – ont opté pour la solution finale en se logeant une balle dans la tête, d'autres très nombreux ont développé des dépressions qui se transforment en traumatismes psychologiques aigus.